

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/01/2022

AFFICHEE LE :

27/01/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 27

VOTANTS : 28

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

10 FEV. 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 février, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Christophe CURTAT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON.

ABSENTS : Claude REMUSON, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Claude REMUSON à Serge RICCI.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ADHÉSION A L'ANDES : ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT

DELIBERATION N° DELIB-2022-015

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) est née de la volonté d'élus locaux de ne pas rester isolés face aux problématiques rencontrées sur le terrain et d'agir pour le développement du sport français.

Elle regroupe des Maires et des élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer et elle constitue un réseau d'échange au sujet des politiques sportives des villes. Elle permet d'accompagner au quotidien les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Par ces échanges structurés grâce à des outils dédiés et accessibles sur son site internet, ses adhérents bénéficient d'un partage d'expérience enrichissant, de conseils et de bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Avec 8 000 communes et groupements de communes, l'ANDES est devenue un acteur incontournable auprès de l'Etat, du mouvement sportif et du monde économique. Elle représente les intérêts des collectivités locales, premiers financeurs publics du sport et propriétaires à 80% du parc sportif français, et relaie leurs problématiques au sein des instances décisionnaires locales et nationales. Autant d'enjeux qui justifient l'adhésion de la ville de Mondeville, collectivité qui porte un projet sportif ambitieux et dispose d'équipements sportifs nombreux et remarquables.

Compte tenu du soutien que peut apporter cette association, notamment sur les enjeux de développement du sport français, il est proposé que la ville de Mondeville adhère à cette association pour l'année 2022, pour une cotisation annuelle de 239 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Après consultation de la Commission Sport, Evènementiel, Culture et Lecture publique du 20 janvier 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Mondeville à l'association « ANDES » ;
- **D'AUTORISER** le versement de la cotisation de 239 € pour l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT